

Sur convocation en date du 11 octobre 2024, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 16 octobre 2024 à 20 h sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 12

Présents : Alain CERDA, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Jérémy ROBERT, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Laurence VIALLA, Claire VAUDANT

Absente excusée : Alexandra THIVET

Absents : Clément GUILLOT, Carole RIEGER, Anthony VASSIA, Nathalie WIMMENAUER

Secrétaire de séance : Alain CERDA

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2024-30	Election d'un membre suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux
2024-31	Convention de partenariat 2024-2025 avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune
2024-32	Convention 2025 de prise en charge d'animaux : entreprise SAUV
2024-33	Demande de subvention de l'Etat pour la toiture photovoltaïque sur l'école élémentaire
2024-34	Convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation raccordée au réseau d'eaux usées - Impasse du Creuzat
2024-35	Accroissement temporaire d'activité

Délibération 2024-30 Election d'un membre suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de M. Jean-François CHANTELOUBE, membre suppléant du Syndicat des Eaux de JASSANS-RIOTTIER, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant.

Mme le Maire rappelle que :

- M. Bernard MANVOY et M. Guy SANCHEZ sont membres titulaires,
- Mme Valérie MERLE est membre suppléant

L'élection a lieu à bulletin secret.

Candidat délégué suppléant : M. Pascal CUNY

Votants : 12

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de voix obtenues : 12

Résultat : M. Pascal CUNY est élu membre suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Jassans-Riottier.

Délibération 2024-31 Convention de partenariat 2024-2025 avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune

Le Conseil Municipal par délibération n° 2023-20 du 21 juin 2023 a accepté les termes de la convention et a autorisé Mme le Maire à signer le partenariat avec la S.P.A de Lyon pour l'année 2024, ainsi que la convention avec la clinique vétérinaire.

Il y a lieu de poursuivre le partenariat jusqu'au 31 décembre 2025 dans les mêmes conditions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter de poursuivre le partenariat avec la S.P.A de Lyon et la clinique vétérinaire jusqu'au 31 décembre 2025 dans les mêmes conditions.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2024-32 Convention 2025 de prise en charge d'animaux : entreprise SAUV

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention avec l'Entreprise SAUV, domiciliée à Lyon, qui a pour objet la prise en charge des chiens trouvés errants ou en divagation sur le domaine public du territoire de la Commune de Frans et de leur dépose au Refuge de la SPA de Brignais, pour l'année 2025.

Cette convention exclut la prise en charge des espèces autres que les chiens ou les chats et les demandes constituant des abandons d'animaux par leurs détenteurs.

Chaque intervention sera facturée à 93,33 € HT soit 112 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de convention avec l'entreprise SAUV, domiciliée à Lyon, dans le cadre de la pris en charge d'animaux pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et à procéder à toutes les formalités administratives.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2024-33 Demande de subvention de l'Etat pour la toiture photovoltaïque sur l'école élémentaire

Par délibération n°2024-29 du 18 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire avec la société SOLARTEC.

La surface favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques permet de mettre en œuvre une puissance de 36 KWc en autoconsommation.

Le surplus d'électricité pourra être utilisé pour la salle polyvalente, la mairie, l'école maternelle et l'école élémentaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

Coût prévisionnel du projet		Recettes prévisionnelles		
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux	42 896,00 €	Subvention Etat	20 %	8 579,20 €
		Autofinancement	80 %	34 316,80 €
TOTAL	42 896,00 €	TOTAL	100 %	42 896,00 €

87N

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter l'opération de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire, et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, de solliciter une subvention auprès de l'Etat, correspondant à 20 % du montant du projet, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2024-34 Convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation raccordée au réseau d'eaux usées - Impasse du Creuzat

Mme le Maire expose la situation au Conseil Municipal.

Monsieur Sedat TEKIN est propriétaire du bien immobilier, composé d'une parcelle cadastrée AE 357, sis Au Creuzat 01480 FRANS. Il souhaite raccorder son habitation au réseau d'assainissement collectif existant. Ce branchement nécessite le passage d'une canalisation sur la parcelle communale cadastrée AE 21.

Afin de permettre le raccordement au réseau, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation raccordée au réseau d'eaux usées, au profit de la parcelle cadastrée AE 357.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver de concéder, sans indemnité, une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation raccordée au réseau d'eaux usées, sur la parcelle communale cadastrée AE 21, au profit de la parcelle cadastrée AE 357 et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude, et plus largement tout acte relatif à cette servitude de tréfonds.

Les frais de création de cette servitude seront entièrement à la charge du demandeur.

L'office notarial de Maître BOY à TREVOUX sera chargée d'établir la convention.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2024-35 Accroissement temporaire d'activité

En raison du surcroît de travail conséquent à la démission de l'agent d'accueil et à la réorganisation du service, il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un agent d'accueil du public à temps incomplet à raison de 17,50 heures de travail par semaine,

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil contractuel à compter du 2 novembre pour une durée de 3 mois d'une durée hebdomadaire de 17,50 heures. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs.

Approbation à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Intermarché : la signature de l'acte de vente aura lieu fin octobre et le début des travaux dans les semaines suivantes

Révision du PLU : la révision suit son cours. Le PADD a été présenté aux personnes publiques associées le 3 octobre dernier

Ecole primaire : les travaux de rénovation énergétique avancent bien et le planning est respecté

Dissolution du Comité Franvernois : proposition est faite de créer une association interclasse

Le Téléthon se déroulera le 29/11/2024 sous impulsion de Calulette et Sac de Billes et avec la participation de nombreuses associations

Le Marché de Noël organisé par le Sou des écoles se déroulera le 01/12/2024

Cantine : depuis le 15/09/24 déjà 15 exclusions temporaires ont déjà été dispensées pour mauvais comportement

Panneau lumineux : remplacement par un panneau nouvelle génération courant novembre

Séance levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance

Alain CERDA

Le Maire

Michelle NUGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michelle Nuguet', enclosed within a large, loopy oval scribble.